

Banque Continentale du Canada

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, j'espère que mes propos n'auront pas le même effet que ceux de mon préopinant. Je n'aimerais pas que tout un chacun de vous tire ses conclusions trop vite.

Monsieur le président, j'apprécie énormément d'avoir l'occasion de témoigner mon admiration pour tous les grands financiers qui ont contribué et qui continuent de contribuer à l'administration du pays et de ses institutions bancaires, financières, industrielles, commerciales et agricoles.

Les grands succès accomplis par différentes institutions comme l'IAC Limitée se sont sentis suivis de trop près par les grandes banques, surtout depuis la révision du système bancaire de 1967. Voilà pourquoi ces compagnies veulent soutenir la concurrence contre ces banques favorisées en obtenant la même charte que les banques, avec les mêmes privilèges. En somme, pour nous, du Crédit social, qu'il y ait une ou deux banques de plus ou de moins, dans le pays, cela nous importe peu. L'important pour nous serait que les lois des banques soient plus en accord avec le bien du peuple en général, plus surveillées dans leurs privilèges exclusifs, et que leurs services s'étendent à toute la population plutôt que de demeurer l'apanage d'une faible proportion de tous les citoyens du Canada.

Personnellement, je ne m'oppose nullement à ce que l'IAC Limitée, son président, ses directeurs et ses actionnaires obtiennent le privilège d'exploiter sa banque selon les privilèges accordés aux autres banques, puisque la loi existe et que ces messieurs ont certainement les millions de capitaux requis pour exploiter une banque. Nous voyons même qu'une plus grande concurrence entre plusieurs banques procure encore plus de services à la population, laquelle pourra avoir plus de choix dans la recherche des sources du crédit. Si une banque vous refuse un prêt, vous avez des chances d'aller en voir une autre. J'en sais quelque chose, ça m'est arrivé il n'y a pas tellement longtemps.

Nous sommes heureux de voir que les banques à charte font de magnifiques affaires et merveilleux profits chaque année, et augmentent à coups répétés de plusieurs milliards leurs actifs annuels à même leurs profits, et ceci après impôt, monsieur le président. Encore au cours de la dernière année fiscale 10 banques à charte ont vu dans les rapports publics que ces banques ont augmenté leurs actifs de plus de 14 milliards, que la Banque du Commerce a augmenté ses actifs de trois milliards 300 millions, et que la Banque royale du Canada, à elle seule, a augmenté les siens de trois milliards 500 millions.

Et pendant un an, monsieur le président, au Parlement, nous voyons le gouvernement augmenter de 500 millions son déficit annuel de trois milliards de dollars. On voit bien ici que le gouvernement, c'est le peuple, et que les banques, ce sont les entreprises privées qui, dans la même année, augmentent leur actif de trois milliards et demi de dollars, quand le peuple accuse un déficit de trois milliards et demi de dollars, ce qui fait un écart de sept milliards, à ce seul poste d'administration.

Comment se fait-il, monsieur le président, qu'avant la révision de la loi sur les banques en 1967, que celles-ci n'augmentaient leur actif que d'environ trois milliards de dollars chaque année, et que maintenant, moins de 10 ans plus tard, ces surplus s'élèvent à plus de 15 milliards chaque année?

Tout le monde parle d'inflation, d'augmentation du taux de chômage et de la pauvreté. Qui donc profite de l'inflation, qui donc souffre du chômage et de la pauvreté? On

[L'Orateur suppléant (M. McCleave).]

voit bien que la question est bien plus grave qu'elle peut paraître à première vue. Il est bien beau de voir les banques faire de gros profits, de réaliser d'aussi belles augmentations d'actif, de capitaux. En soi, ce n'est pas un mal que nous ayons au Canada de fortes banques et sociétés, mais encore faut-il savoir que cela ne joue pas contre la majorité de la population canadienne.

Quand nous parlons de crédit social, nous voulons bien parler de finances tant au niveau social qu'à celui du capital, du travail ou de la justice sociale pour tous les Canadiens.

Pourquoi l'écart s'agrandit-il chaque année entre les riches et les pauvres, entre ceux qui font des profits et ceux qui fonctionnent à déficit, y compris notre gouvernement? Comment se fait-il que plus les déficits augmentent d'un côté, plus les actifs augmentent de l'autre?

Est-ce que cela ne dépend pas un peu des privilèges juridiques accordés aux uns au détriment des autres? Voilà où notre attention doit se porter si nous voulons sincèrement enrayer l'inflation, le chômage et la pauvreté au Canada en 1976. Je ne veux pas laisser entendre que tout va mal au Canada, mais je désire bien faire savoir à tout le monde qu'il existe un moyen de corriger une situation qui ne dépend que de nos lois et des privilèges juridiques que nous accordons aux uns et dont nous privons les autres.

Ce n'est pas ici, monsieur le président, le temps...

Une voix: Signalez qu'il est 6 heures.

M. Allard: Il est 6 heures, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**MOTION PRÉVOYANT LA DURÉE DU DÉBAT DE DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-83**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp:

Que, relativement au bill C-83, Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, quatre jours de séance soient attribués pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, le quatrième desdits jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu, à cette séance, pour les affaires émanant du gouvernement, M. l'Orateur interrompe toute délibération alors en cours, si l'objet du présent ordre le requiert, et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires en vue de disposer de l'étape de la deuxième lecture dudit bill.

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): J'ai seulement deux minutes à ma disposition, monsieur le président, selon ce qu'on me dit. Donc, j'ai un point à exposer.

D'abord, on nous accuse, lorsque nous proposons la motion, de n'avoir pas fourni suffisamment de temps afin de faire germer l'opinion publique à l'égard du bill à l'étude.

[Traduction]

Ce bill a été lu pour la première fois le 24 février. A ce moment-là, le leader du gouvernement à la Chambre nous avait avisés qu'il laisserait passer environ dix jours avant